

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2015-3-10-2

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION 2015 - RENFORCEMENT DES
CONTROLES RSA**

Résumé : Dans la perspective de lutter plus efficacement contre la fraude au revenu de Solidarité active (rSa) et d'assurer le versement du juste droit, le Conseil Général du Haut-Rhin a demandé à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) d'intensifier les contrôles sur place, au domicile des bénéficiaires du rSa. Les agents de la CAF sont habilités à effectuer ce type de démarches, de manière tout à fait légale.

A cette fin, il vous est proposé de valider l'avenant n°1 à la convention de gestion du rSa 2014-2017 entre nos deux institutions, renforçant le plan de contrôle annuel de la CAF, sous réserve du vote du budget annuel.

Ainsi en 2015, le renfort consistera en 285 contrôles pour un coût de 99 750 € et un démarrage en mai.

Le rSa (revenu de solidarité active) et les allocataires qui en bénéficient, augmentent de manière significative dans le Haut-Rhin depuis 2010. Nous subissons avec retard la crise économique de 2008. Le nombre de foyers allocataires a évolué de 51 % (12 515 à 18 960 en décembre 2014), les dépenses à la charge du Département ont augmenté de 29 % durant cette même période (69.7 M€ à 90.3 M€).

Alors que le Département doit faire face à cette progression, la compensation de l'Etat inhérente à cette allocation stagne et le montant 2015 est estimé à environ 50 M€ pour une dépense de 92,2 M€.

Au cœur de cette préoccupation le Département du Haut-Rhin a consacré près de 9 M€ en 2014 à une politique d'insertion soutenue à l'attention des bénéficiaires du rSa. En 2015, la collectivité renforce ses moyens et déploie 10 M€.

Dans un contexte socio-économique dégradé, le bureau exécutif du 17 novembre 2014, consacré au dispositif rSa et à la politique d'insertion, a retenu six axes majeurs d'intervention pour 2015, au nombre desquels figure l'amélioration du processus de gestion rSa, à travers notamment le renforcement des contrôles de l'allocation par la CAF.

Ainsi, à l'instar d'autres collectivités, il est proposé d'améliorer la collaboration entre les deux institutions dans le cadre de la prévention des fraudes en renforçant le plan de contrôle déjà mis en œuvre par la CAF.

Concrètement, il s'agit d'intensifier le nombre de contrôles sur place des bénéficiaires du rSa en dotant la CAF de moyens supérieurs à hauteur de 500 contrôles supplémentaires par an sur la durée de la convention, à un coût unitaire de 350 €, sous réserve du vote du budget annuel. En 2015, il est prévu 285 contrôles supplémentaires pour un coût de 99 750 € et une effectivité progressive à partir du 1^{er} mai 2015.

Ces contrôles seront effectués par des agents de la CAF assermentés disposant de toutes les habilitations nécessaires au déroulement d'une enquête (visite au domicile, enquête de voisinage, accès aux différents fichiers – Urssaf, sécurité sociale, banques, impôts, etc.). A l'issue, si la fraude est avérée, le dossier est étudié par la commission des fraudes de la CAF (associant le Service Insertion et Développement Local - SIDL) et une sanction est décidée, allant jusqu'au dépôt de plainte à l'encontre des contrevenants. En outre, les indus constatés font l'objet de remboursement de la part des allocataires.

Un renfort du plan de contrôle a un impact psychologique et tend à réduire globalement la fraude des bénéficiaires des prestations sociales.

Des indicateurs spécifiques de suivi de ce plan sont en place (tableaux de bord, comité de suivi) de manière à pouvoir mesurer les résultats de cette action.

Il est proposé un avenant à la convention de gestion du revenu de Solidarité active entre le Département du Haut-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin 2014-2017 datée du 8 janvier 2014, qui précise les modalités de partenariat entre les deux institutions dans le cadre du dispositif rSa. Cet avenant propose une nouvelle rédaction de l'article 6 consacré au juste droit et aux contrôles.

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de gestion du revenu de Solidarité active entre le Département du Haut-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin 2014-2017 et de m'autoriser à le signer,
- d'autoriser le versement de 99 750 € à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin au titre de l'année 2015.

La dépense est à imputer sur le programme H712 imputation 017-568-6568-3047-010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER